

cises qu'il révèle ne permettent pas de douter de la véracité de ses déclarations.

Tous les détails qu'il donne sur l'assassinat se trouvent à ce point confirmés par l'information qu'il paraît certain que le récit n'a pu être fait que par un témoin ou un complice. C'est ainsi que le jeune Ollier a entendu l'assassinat demander un marteau de cordonnier et qu'il a été établi que des jeunes gens ont frappé aux volets, circonstances qui ont été révélées par Chaumartin. L'assassinat des dames Marcon a dû être frappé la dernière, puisque sa tête reposait sur un bras de sa fille, circonstance qui avait été constatée tout d'abord, mais ne pouvait pas être connue de Chaumartin.

D'autres circonstances viennent encore confirmer la culpabilité de Ravachol et de Béala. L'assassinat des dames Marcon n'a pu être commis que par des hommes d'une audace éprouvée, doués d'un sang-froid imperturbable et résolu à toutes les extrémités. Il s'agissait de tuer deux personnes à 9 heures du soir, dans une rue très fréquentée d'une grande ville, en s'exposant à se faire surprendre sur le moindre cri des victimes.

Königstein avait échappé aux mains de la police de Saint-Etienne, le 21 juin précédent, et il se cachait chez Béala, Chaumartin en a reçu la confidence de Mariette Soubère, et les lettres et le télégramme adressés par Béala à Chaumartin, à Paris, pour le prier de venir chercher un compagnon compromis ne laissent subsister aucun doute sur ce point. Ces lettres et ce télégramme étaient signés : Pierre Martin.

Béala se défend énergiquement d'en être l'auteur et il va jusqu'à dire qu'il n'a pas connu Ravachol à Saint-Etienne, et l'a rencontré pour la première fois, à Paris, en février ou mars chez Chaumartin.

Béala commet ainsi un double mensonge qui ne peut qu'aggraver les charges pesant sur lui. Des témoignages précis et concordants ont établi de la manière la plus certaine que c'est bien lui qui correspondait avec Chaumartin.

Il est presque inutile de dire que le compagnon compromis dont il était question, n'était autre que Ravachol qui, sur les indications de Béala, arriva à St-Denis, chez Chaumartin, dans les premiers jours du mois d'août.

Sur ce point, plusieurs circonstances viennent démontrer formellement les allégations des deux complices. En rapprochant leurs mensonges de la correspondance signée Pierre Martin, il devient incontestable non seulement que les deux inculpés se connaissent à Saint-Etienne, mais encore que Béala donnait asile à Ravachol le 27 juillet. Jour de l'assassinat de la rue de Roanne, il est donc pas surprenant que l'un et l'autre aient que Mariette Soubère aient participé à ce crime. Deux jeunes gens ont vu entrer l'un des assassins et déclarent le reconnaître dans Ravachol. Quant à Mariette Soubère, le témoin Clair la reconnaît formellement comme l'avant vu sur le trottoir devant la maison des dames Marcon. Cette constatation n'a pas lieu de nous surprendre si nous nous souvenons de ce que Béala disait d'elle à Chaumartin : « Je l'ai compromise tant que j'ai pu, mais si elle parle, je la tue ». Telles sont les charges relevées contre Ravachol, Béala et Mariette Soubère, du chef de l'assassinat des dames Marcon.

En ce qui concerne Ravachol, le crime de la rue de Roanne, joint à ceux de la Varizelle et de Chambles, expliquent admirablement ce propos qu'il tenait un jour à Chaumartin : « Il y en a cinq qui reposent de ma main, et j'espère bien arriver à la douzième ». Si l'on compte les victimes de ces trois crimes, on voit que Ravachol disait bien la vérité. Un autre crime doit être relevé contre Béala, celui de complicité de vol par recel de l'argent volé à l'ermite de Chambles. Ici encore Chaumartin affirme que Béala est resté dépositaire d'une somme de 4,000 à 5,000 francs provenant de ce crime; qu'il a envoyé une première somme de 500 francs à Ravachol à Paris, dans une simple lettre qui ne fut ni recommandée ni chargée, et qu'au mois d'août, à l'époque de son voyage à Saint-Etienne, a été chargé par Ravachol de demander 3,000 francs à Béala. Il le reçut effectivement et les remit à son mandant. Chaumartin donne sur ce point des détails qu'il n'a pu inventer. Ravachol lui a dit qu'il envoyait 3,000 francs à Béala, et il lui faisait demander de les remettre à la femme Rullière qu'il croyait devoir être quittée par la cour d'assises de la Loire. Sur ce point, comme sur tous les autres, il nous paraît impossible de révoquer, en doute, les révélations de Chaumartin.

Une constatation des plus graves va démontrer que Chaumartin est bien le dépositaire des secrets criminels de Béala; on va voir ce dernier aux prises avec la crainte de leur divulgation. M. le juge d'instruction a saisi à la poste une lettre adressée à un nommé Péronnet, anarchiste de Saint-Etienne, dans laquelle se trouvait un passage chiffé; il a été aussi saisi chez Béala, à Saint-Denis, une autre lettre qu'il écrivait au nommé Amy, autre anarchiste de Saint-Etienne, dans laquelle quelques lignes étaient également écrites en lettres secrètes. Péronnet a fait découvrir dans sa poche, l'alphabet à l'aide duquel les correspondances étaient écrites et déchiffrées. Des patientes recherches ont permis, en outre, de trouver la clé de ces cryptogrammes et les deux lettres ont pu être traduites.

Dans la première lettre, Péronnet était seulement invité à aller réclamer à Louis Chaize une lettre à son adresse. Mais les lignes chiffrées de la seconde lettre, datée du 5 mai, contiennent quelque chose de plus grave. Béala y dit textuellement ce qui suit en parlant de Chaumartin : « Sa femme et lui sont des mouchards; s'il m'arrive quelque chose, songe à les supprimer ». Après son acquittement à Paris, on ne s'expliquerait pas de telles inquiétudes chez Béala, si elles ne s'appliquaient à l'assassinat des dames Marcon. Il faut que Béala ait un intérêt immense au silence de Chaumartin, pour qu'il n'hésite pas à exhorter Amy à l'assassinat.

Il est également établi par l'information que Péronnet a reçu par l'intermédiaire de Louis Chaize, deux autres lettres de Béala dont l'une était presque entièrement chiffrée. Suivant Péronnet, il était aussi question de Chaumartin dans la lettre chiffrée. Il nous reste à relever un fait retenu par l'information contre Ravachol et avoué par lui : c'est la violation de la sépulture de la baronne de Rochetaillée, commise de l'aveu même de l'inculpé, en vue de voler les bijoux pouvant se trouver sur cette personne.

Le crime de Chambles

Au hameau de Notre-Dame-de-Grâce, près de Chambles, dans les ruines d'un ancien couvent d'oratoriens, vivait Jacques Brunel, vieillard de 93 ans, que son existence réglée et un costume de lévite avaient fait surnommer l'ermite.

Très connu dans les campagnes environnantes où il allait à pied, et qu'il parcourait à pied, très allégrement, malgré son grand âge, l'ermite recevait de fréquentes visites de curieux et de touristes.

De véritables légendes s'étaient créées autour de ce solitaire, auquel les paysans attribuaient des dons merveilleux pour guérir les bestiaux et les maladies épidémiques. Dépensant peu, il accumulait jour par jour le produit des dons et des aumônes qu'il recevait depuis plus de cinquante ans.

L'ermite s'était constitué un pécule dont plus d'un soupçonnerait l'existence.

Le 21 juin dernier, l'ermite était trouvé mort sur son lit par quelques habitants de Chambles. Tout démontrait qu'une main criminelle avait procédé à un véritable pillage. Sur les planchers de la chambre et du grenier était répandue une somme de 1,200 francs en monnaie de billon, dédaignée par les assassins.

L'autopsie médicale ordonnée par le parquet de Montbrison démontra que la mort de l'ermite remontait à trois ou quatre jours et avait été causée par la strangulation. Une enquête fut ouverte par la police de Saint-Etienne, qui, après reçu de précieuses indications, découvrit que l'auteur du crime était un nommé Königstein, surnommé Ravachol, âgé de 32 ans, chef d'une bande d'anarchistes.

Königstein fut arrêté, mais, doué d'une force extraordinaire et trompant la vigilance des agents de la police, il réussit à s'échapper ayant les menottes aux mains et parvint à s'enfuir.

Des perquisitions faites à son domicile permirent de connaître ses complices qui furent immédiatement arrêtés : ces gens, les nommés Madeleine Labret, femme Rullière, âgée de 32 ans, la maîtresse de Königstein; Crozet, dit Aramis, âgé de 26 ans; Claude Flachard, âgé de 32 ans, furent arrêtés et condamnés le 12 décembre dernier à des peines variant de sept années de travaux forcés à quatre ans de prison.

Königstein, au cours des interrogatoires subis à Paris et à Lyon, avoua être l'auteur principal de ce crime.

Dans la nuit du 14 au 15 mai 1891, Königstein accompagné d'un des affiliés, pénétra dans le tombeau de Mme de Rochetaillée en descendant la pierre qui en fermait l'entrée.

Descendu dans le caveau il brisa les trois cercles en fer qui l'entouraient, fractura une partie du couvercle en bois, et fit ensuite, à l'aide d'un instrument, sur le cercueil en plomb, une ouverture de cinquante centimètres de longueur sur trente de largeur.

Le cadavre et le cercueil furent entièrement fouillés, les mains furent sorties, la chemise de la défunte fut déchirée à la hauteur du cou, en plusieurs endroits, quatre coussins furent jetés dans le caveau, enfin une petite croix en bois et un médaillon arachés à la morte furent abandonnés, n'ayant aucune valeur.

En conséquence, etc...

Au courant de cette lecture, qui a duré plus d'une demi-heure, M. Lagasse prie le greffier de vouloir bien élever la voix, son client étant un peu sourd. Pendant toute cette lecture, Ravachol et Béala écoutent très attentivement, la fille Soubère commence à baisser la tête, puis elle écoute à son tour et, lorsque l'acte d'accusation mentionne ce que Chaumartin a révélé à l'instruction et ce que l'accusée lui a dit, elle se met à rire et on lui entend dire assez haut : « saleté ! »

Les témoins sont ensuite appelés, et on les fait conduire dans la salle qui leur est affectée; huit témoins à décharge sont cités par Béala.

M. Lagasse demande également de vouloir bien faire sortir Henri Königstein et la dame Deloncle qui pourront être entendus comme témoins à décharge.

Plusieurs témoins ne répondent pas à l'appel de leur nom, notamment Chaumartin. Le procureur de la République dit qu'il se présentera au moment voulu.

M. Crémieux s'étonne que Chaumartin ne soit pas à l'audience, car il l'a rencontré le matin même.

On dit dans la salle que Chaumartin se serait caché à la gendarmerie de peur d'être en butte à quelques attaques.

On distribue un croquis de Chambles aux jurés.

L'interrogatoire de Ravachol

Il est dix heures et demie quand commence l'interrogatoire de Ravachol :

D. — Votre père était Hollandais, il était lamineux aux forges d'Isleux, lorsqu'il épousa votre mère le 3 février 1863, légitimement ainsi votre naissance. R. — Oui, monsieur.

D. — Vous n'avez pas subi d'autre condamnation que celle de la cour d'assises de la Seine. R. — Oui, monsieur.

D. — Mais vous avez été arrêté pour émission de fausse monnaie. R. — On m'a dit que c'était pour cela; mais je ne cache pas que j'ai fait de la fausse monnaie.

D. — Vous avez reconnu avoir fait de la contrefaçon. R. — Oui, monsieur, tant que je pouvais.

D. — On a trouvé chez vous un attirail de faux monnayeur, des pièces fausses. R. — Oui, monsieur.

On fait ouvrir, en ce moment, les paquets renfermant les pièces à conviction du crime de Chambles.

D. — Les renseignements vous représentent comme un homme violent, le reconnaissez-vous ? On vous dit vindicatif et sournois. R. — On se trompe, car si j'avais été sournois, je ne serais pas ici et je ne comprends pas ce que l'on veut dire, en prétendant que je suis violent; car j'affirme que tous ceux que j'ai connus n'ont eu qu'à se louer de moi.

D. — Chez M. Bahurel, teinturier, un jour, vous avez voulu faire usage de votre revolver, contre des camarades qui vous plaisaient. Ils avaient même retiré les cartouches. R. — C'était une plaisanterie, je suis entré dans une colère facile.

D. — Votre frère cadet avait été renvoyé de chez M. Vindrey, en 1889, pour avoir injurié un contre-maître, le patron vous renvoyait également, alors vous vous êtes livré à des violences extrêmes, telles que M. Vindrey dut appeler au secours. R. — Je m'attendais à être renvoyé, j'ai pu lui dire quelques paroles qui l'ont froissé, mais rien de plus. J'étais exaspéré parce que mon frère était renvoyé à cause de moi.

D. — Vous avez travaillé assez régulièrement jusqu'en 19 octobre 1890, date de votre sortie de chez M. Pareille. R. — Oui, monsieur.

D. — Au moment de votre première arrestation, vous aviez cessé de travailler. R. — Non, je travaillais encore, puisque l'agent est venu me chercher à l'atelier.

D. — Vous avez toujours été un ouvrier très ordinaire, montrant pour le travail peu de goût et peu d'énergie. R. — Je l'admets, mais on n'est pas ce qu'on veut.

D. — En dernier lieu, vous fréquentiez des contrebandiers. R. — Mon président, je me suis fait contrebandier, j'ai fait de la fausse monnaie et j'ai fait le reste que parce que je n'avais pas de travail. Du reste, dans la contrebande, on est aidé par tout le monde, par des commerçants comme par d'autres.

D. — On constate que vous étiez très dangereux. R. — J'ai toujours soutenu les faibles contre les forts, dans tous les ateliers où je suis passé.

D. — Eh bien, vous qui soutenez les faibles contre les forts, vous effrayez votre mère par vos menaces et vous l'avez même frappée. R. — Je ne reconnais pas cela.

D. — Cependant votre mère ne vous veut pas du mal. Votre tante, la femme Delaure, a fourni de mêmes renseignements. Vous aviez une maîtresse, une femme mariée, la femme Rullière, dont vous étiez l'ami du mari. Eh bien, ces liaisons coïtent, vous aimez le confort. R. — Tout le monde aime le confort.

D. — Vous aimez avoir beaucoup de costumes. R. — Depuis que je suis allé à Paris.

D. — Enfin il vous fallait de l'argent, vous avez dit que la contrefaçon et la fausse monnaie vous rendaient pas assez, et vous avez dit : il faut faire un coup pour procurer une petite fortune. R. — C'est vrai, n'ayant pas de travail et n'ayant rien à faire, personne ne me donnant rien, il fallait trouver quelque chose.

L'assassinat de l'ermite

D. — Vous saviez que l'ermite de Chambles avait de l'argent chez lui, qu'il économisait chaque jour, comment le saviez-vous ? R. — Je l'ai entendu dire par deux personnes qui étaient sur la place Bedolère.

D. — Aucun malfaiteur n'avait eu encore la pensée de tuer ce malheureux vieillard. R. — C'est la faim, le manque de travail qui m'ont fait venir cette pensée.

D. — Vous vouliez vous enrichir d'un seul coup ? R. — L'argent qui m'est revenu de ce crime, je n'en ai plus.

D. — Vous avez formé le dessein de tuer l'ermite ? R. — Non, je suis allé pour le voler.

D. — Vous êtes parti de Firminy le jeudi 18 juin 1891, muni d'un billet aller et retour pour Saint-Victor, où vous êtes arrivé à neuf heures et demie du matin. Sur le parcours de Saint-Victor à Notre-Dame-de-Grâce, vous avez été rencontré par de nombreux témoins. R. — C'est vrai.

D. — A quelle heure êtes-vous entré à l'ermite ? R. — Vers midi.

D. — Comment avez-vous pénétré ? R. — J'ai frappé, on ne m'a pas ouvert, j'ai fait le tour et j'ai escaladé le mur pour pénétrer dans le jardin, j'ai trouvé la porte de la cave ouverte.

D. — Il y a des traces d'effraction, vous avez dit la fracturer. R. — Je ne me rappelle pas.

D. — Comment s'est passée la scène du crime ? R. — Ce ne sont pas des choses agréables à raconter. J'ai trouvé l'ermite couché et j'ai dit en lui présentant un billet de cinquante francs, prenez vingt francs là-dessous pour dire des choses, il m'a répondu qu'il n'avait pas pour me rendre.

Je me suis dirigé vers l'armoire, l'ermite s'est levé, je lui ai dit de rester tranquille. Mais je ne vois pas pourquoi on veut me faire raconter ce que j'ai vu.

D. — Dites-le pour messieurs les jurés. R. — Je l'ai renversé sur son lit, je lui ai comprimé le nez et la bouche avec ma main, puis comme il se débattait, je lui ai enfoncé mon mouchoir dans la bouche, je suis monté sur le lit et je lui ai mis mes genoux sur lui.

D. — Il vous est très facile de voler l'ermite et de ne pas le tuer. R. — J'ai vu lui aller donner l'alarme.

D. — Après avoir tué l'ermite, qu'avez-vous fait ? R. — J'ai fouillé les meubles, j'ai fracturé les meubles et j'ai fouillé la cave.

D. — La préméditation n'est pas douteuse, car vous avez déclaré, dans un interrogatoire du 9 juin, que vous étiez décidé à tout et que vous supprimeriez tout obstacle se dressant devant vous. C'est vrai.

D. — Le matelas et le drap de l'ermite étaient couverts de sang. On a trouvé un grand désordre dans sa chambre, les vêtements étaient fracturés et le plancher était semé de monnaie de billon. Vous avez donc fait un triage dans la monnaie, car l'on a trouvé 1,200 francs en sous, que vous avez laissés. R. — Oui.

D. — Vous avez fait un premier lot de ce que vous vouliez emporter le jour même. Combien avez-vous emporté ce jour-là ? R. — Vingt-cinq à trente kilogrammes d'argent.

D. — Vous avez emporté votre paquet à Saint-Victor et vous êtes entré dans un café où vous vous êtes fait servir un repas copieux ; en sortant du café, vous vous êtes dirigés vers la gare, et comme le cafetier vous faisait remarquer que le train était parti, vous êtes retournés à l'ermite et vous y avez passé la nuit ? R. — Oui, j'y suis retourné.

D. — Vous avez emporté une bouteille, du café, on a retrouvé cette bouteille avec un bout de cierge dans le goulot. Vous avez donc préparé tout ce que vous avez pu dans la nuit pour pouvoir l'emporter ? R. — Oui, monsieur.

D. — A quatre heures du matin, le vendredi, un paysan vous a vu charger deux sacs qui paraissent très lourds, vous étiez sur la route de Notre-Dame-de-Grâce. Le soir, vous êtes parti de Firminy avec la femme Rullière, vers dix heures du soir, vous étiez en voiture et vous paraissiez joyeux, car le cocher a dit que vous avez chanté tout le long de la route. R. — Nous simulons de la joie.

D. — Enfin, à minuit, vous êtes arrivés près du chemin de l'ermite, vous avez fait arrêter la voiture sur la route, et deux heures après, vous êtes revenus, et vous lui avez fait charger des colis très pesants. R. — Oui, monsieur.

D. — Vous êtes rentrés ensuite chez vous à Villebouteux. R. — Oui.

D. — N'avez-vous pas fait encore tout seul un quatrième et dernier voyage pour emporter ce qui restait ? R. — Oui.

D. — Dans quel but le 26 juin, au soir, êtes-vous entré subitement dans la voiture de Fraisse, que vous avez conduit à l'ermite ? R. — Dans l'intention de le supprimer ; j'étais armé d'un revolver et d'un poignard.

D. — Ainsi, vous supprimeriez tout ce qui peut vous gêner ? R. — C'est ainsi dans la vie, c'est une nécessité.

D. — Une nécessité dans votre vie à vous, car vous n'appartenez à aucune classe de la Société. On vous a arrêté, mais le soir même vous avez réussi à échapper à cinq personnes il est bien fâcheux que vous ayez échappé à ce moment, car de grands malheurs eussent été évités. R. — C'est la faute à la Société, si au lieu d'employer tant d'argent pour faire mon procès, on le donnait à ceux qui ont besoin, je n'aurais pas agi comme j'ai agi. C'est la faute à la Société.

Ravachol vent à ce moment exposer ses théories, mais le président lui fait remarquer qu'il a pu s'expliquer tout à son aise devant la cour d'assises de la Seine et qu'il n'a plus à répondre que sur un crime de droit commun.

Le président cherche à évaluer la somme volée chez l'ermite, elle doit se monter à 25,000 francs.

Ravachol, en partant pour Paris, avait emporté 8,000 francs. Il s'arrêta à Lyon et laissa, sur le bas-port du quai Perache, un paquet de vêtements pour faire croire à un suicide, dans la poche du paletot on trouva la lettre suivante dont nous respectons l'orthographe :

Camarade, ne voulant pas servir de jouet à la justice bourgeoise, ne pouvant commettre plus longtemps les camarades qui jusqu'à ce jour m'ont prêté aide et assistance, je suis décidé à en finir avec la vie ; je regrette qu'une chose, de n'avoir pas eu le temps de mettre l'argent en lieu sûr, car la propagande m'aurait au moins profité. Que les camarades, lorsqu'ils en auront l'occasion, tache de faire mieux. Adieu à tous et vive l'anarchie. Königstein.

Ravachol reconnaît tous ces faits.

D. — Vous craignez donc bien la justice bourgeoise ? R. — Oui, elle est opposée aux travailleurs.

D. — Ne parlez pas au nom des travailleurs, vous n'avez pas ce droit, parlez au nom des assassins ; vous avez menti dans cette lettre quand vous prétendez n'avoir point d'argent, et vous possédiez pourtant 8,000 francs.

Concluant ensuite sur l'assassinat de l'ermite, le président félicite la conduite de Ravachol et démontre sa lâcheté.

— De la lâcheté, s'écrie Ravachol, mais il fallait avoir du courage pour aller chez l'ermite. Je pouvais être arrêté, surpris par la police. Si j'ai tué, c'était pour satisfaire mes besoins et ensuite pour soutenir la cause anarchiste, car nous combattons pour les travailleurs.

D. — La cause n'avait rien à voir là-dessus, puisque à votre maîtresse, la femme Rullière, vous avez dit : « Je vais prendre de l'argent, nous serons bien heureux, bien tranquilles dans un petit coin. » Avez-vous dit cela ? R. — Oui, j'ai dit cela, je n'avais pas de ressources dans le travail, il fallait bien en trouver ailleurs.

— On me conteste le droit de parler au nom des travailleurs ; j'en suis pourtant un. D. — Non, depuis longtemps. R. — J'ai des infirmités.

D. — Pas de graves. Vous voulez vivre tranquille, pas autre chose ; vous assassinez pour cela, que voulez-vous que la société puisse attendre de vous ? R. — C'est moi qui ai à attendre de la société ; il faut employer tous ses moyens à être heureux.

D. — Messieurs les jurés, vous entendez, vous appréciez.

La séance est suspendue à midi.

APRÈS L'AUDIENCE

Après l'audience de la matinée, l'impression est que Ravachol paraît bien abattu. On attendait plus de vivacité dans ses réponses.

L'AUDIENCE DU SOIR

A la reprise de l'audience, à 2 h. 30, même affluence que le matin, mais le plus grand ordre n'a cessé de régner, malgré la présence signalée d'une vingtaine d'anarchistes de Lyon qui, descendus du train avant d'arriver à Montbrison, sont activement surveillés par les agents.

Une Lettre de Gustave Mathieu

Au début de l'audience, M. Lagasse demande la parole pour donner connaissance d'une lettre qu'il vient de recevoir de Gustave Mathieu.

Le président autorise la lecture. M. Lagasse lit :

Londres, 19 juin.

Je croyais que le procès intenté à nos amis Ravachol, Béala et Mariette ne venait devant la cour d'assises que le 26 du mois. J'ai donc été surpris ce matin quand j'ai appris le contraire. Je ne sais pas si les rapports des journaux disent vrai au sujet de la déposition de notre ami Chaumartin.

Il y a un point capital dans la déposition de Chaumartin qui serait faux ou mal interprété par le parquet de Saint-Etienne. Je me rappelle très bien avoir entendu dire par notre ami Léon à Chaumartin que depuis un certain temps il y avait plusieurs crimes dans la région et ailleurs et que tous ces crimes lui étaient attribués. Donc si Chaumartin dit que c'est Ravachol qui a tué les dames Marcon, je puis affirmer hautement qu'il ment, je déclare que jamais Ravachol dit Léon n'a été l'auteur de l'assassinat des femmes Marcon et qu'il a toujours protesté devant nous contre cette dernière et malheureuse affaire.

Mathieu termine sa lettre en disant : Je ne doute pas un seul instant de l'acquiescement de Béala et de Mariette. Quant à notre ami Léon dit Ravachol, c'est aux anarchistes de s'assurer de sa personne. Bien à vous et aux amis.

GUSTAVE MATHIEU.

M. Lagasse remet la lettre au procureur après avoir supprimé l'adresse de Mathieu.

L'interrogatoire continue sur le vol et l'incendie de la maison Loy.

D. — Le 26 mars 1891, un vol a été commis à la propriété Loy à La Côte. Plusieurs malfaiteurs ont pris part à ce crime. Je demande à vous, Ravachol, si vous reconnaissez le vol. R. — Oui, j'en suis l'unique auteur.

D. — L'accusation dit que vous étiez plusieurs et pour faire disparaître la trace du vol, on a mis le feu en deux endroits différents. On a trouvé une mèche chez vous pour servir à faire des trous à la porte de la cave. R. — Cette mèche est à moi.

D. — Les objets volés ont été trouvés à Villebouteux, chez vous. R. — Je le reconnais.

D. — Vous dites avoir commis le vol seul. Comment êtes-vous entré ? R. — J'ai escaladé le mur, j'ai fait des trous avec un vilebrequin, à la porte, j'ai pu faire ainsi sauter la barre et pénétrer dans la maison.

D. — Vous prétendez n'avoir pas de complices. R. — Je le soutiens.

D. — Il est inutile de faire le généreux, car vous savez parfaitement que vos complices ont été condamnés, il est donc inutile d'essayer de vous donner un vernis de générosité. Qui vous a renseigné sur le vol à commettre ? R. — Personne ; en passant, j'ai vu cette propriété.

Le Crime de la Varizelle

D. — Passons maintenant au double assassinat de la Varizelle. Dans la nuit du 29 au 30 mars 1886, deux vieillards, M. Rivollier et sa femme, ont été trouvés assassinés dans leur maison. Connaissez-vous ces faits ? R. — Parfaitement bien, mais par les journaux.

D. — L'accusation dit que vous êtes l'auteur de ces deux assassinats. L'accusation se trompe.

D. — Chaumartin affirme que vous lui avez fait l'aveu du crime à Paris. R. — Je n'ai pas dit cela, j'ai pu lui parler du crime sans dire que j'en étais l'auteur.

D. — Pourquoi mentirait-il ? Il peut se tromper.

D. — Vous ne pensez pas qu'il dise cela pour vous nuire ? R. — Je ne crois pas.

D. — La maîtresse de Flachard a dit que vous aviez tué le petit bon Dieu, c'est-à-dire M. Rivollier, et c'est vous qui lui auriez dit : R. — Je ne m'explique pas la chose.

D. — Vous lui avez même dit que des chiens ont aboyé et vous ont empêchés de voler, et en effet, des chiens ont aboyé quand la domestique de la veuve Faure a poussé de grands cris. La femme Rullière vous a également accusé du crime de la Varizelle. R. — La maîtresse de Flachard et la femme Rullière doivent se tromper.

D. — Au moment où le crime de la Varizelle a été commis, vous étiez bien près de Saint-Chamond. R. — Oui.

D. — Vous étiez sans travail, à ce moment et d'après vos théories, lorsque vous n'avez pas de travail, il faut se procurer des ressources. R. — Je suis étranger au crime, je ne l'ai connu que par les journaux.

Ravachol se défend faiblement du

crime de la Varizelle, mais il nie l'avoir commis.

On passe ensuite à l'assassinat des dames Marcon.

commis à Saint-Etienne, dans la soirée du 27 juillet 1891.

D. — C'est vous qui avez commis le crime ? R. — Non, je pourrais dire qu'il était à ce moment, je ne le ferai pas pour ne pas compromettre des camarades.

D. — En arrivant à Saint-Denis vous avez dit à Chaumartin que vous arriviez de Saint-Etienne. R. — Non de Givors.

D. — La fille Soubère a dit à Chaumartin que venant de commettre le crime de la Varizelle, vous étiez parti pour Paris et avant vous étiez venu coucher chez Béala. La fille Soubère, vivement : C'est faux ! D. — Vous connaissiez Béala à Saint-Etienne. R. — Pas du tout.

D. — La femme Rullière l'a affirmé. — Ça n'est pas.

D. — Béala a même écrit de Saint-Etienne à Chaumartin pour qu'il vous donne asile à Saint-Denis. R. — Je maintiens que je ne connaissais pas Béala.

D. — Chaumartin déclare que vous lui avez dit avoir tué les deux femmes Marcon, pour les voler. R. — Il en a menti.

Le président fait connaître le crime tel qu'il est relaté dans l'acte d'accusation.

Ravachol nie et dit que Chaumartin ment. D. — Vous avez dit à la femme Rullière que vous aviez fait bien d'autres tours, que si on les connaissait on vendrait votre portrait dans les

La famille de Ravachol. — Un incident

Le matin, au moment où l'on reconduisait Ravachol en prison, quand il traversa la cour du Palais de Justice, son frère se précipita sur lui et s'enlaga dans ses bras pour l'embrasser. Pour éviter une pareille scène ce soir à la sortie de l'audience, les sentinelles faisaient la haie de la porte du Palais de Justice à la porte de la prison, de sorte que Ravachol n'a pu que saluer de la tête son frère et sa sœur qui étaient venus pour le voir.

Pendant toute la journée Ravachol a paru s'abattre de plus en plus; on ne s'attendait pas, certes, à une attitude si humble et surtout à un calme pareil. C'est presque un désappointement pour tous ceux qui suivent l'audience et qui croyaient à des incidents à sensation.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Caillaud.

Il y avait 17 membres du conseil.

Ils se sont entretenus des décisions prises par la commission des prestations et de la commission de la réforme administrative, relativement à la fusion des services de voirie.

M. Viette, ministre des travaux publics, a fait savoir qu'il s'opposerait au déclassement des routes nationales ainsi qu'à l'entretien de ces routes par les départements.

LE BUDGET DE 1893

Le conseil s'est ensuite occupé des amendements déposés pour le budget de 1893 et notamment de ceux relatifs à la suppression de l'impôt des portes et fenêtres et à l'impôt personnel et mobilier.

M. Rouvier, ministre des finances, a déclaré que cette réforme était trop importante, à son avis, pour pouvoir être votée avant la séparation des Chambres.

GUERRE

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a fait signer un décret aux termes duquel le général de l'artillerie Gebhart, est nommé commandant à l'École polytechnique en remplacement du général Borius, appelé à d'autres fonctions.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Ricard, garde des sceaux, a fait signer le mouvement judiciaire suivant.

Sont nommés : conseiller à Montpellier, M. Denyrouse, président à Milhau ; président de tribunal : à Milhau, M. Durazzo, vice-président à Rodez ; à Moissac, M. Bourdin, juge d'instruction à Castres ; vice-président à Rodez, M. Pons ; M. Devier, juge d'instruction à Prades ; procureur de la République à Lons, M. Duguey, substitut à Chalons-sur-Saône.

M. Dor, greffier, est nommé juge de paix à Maximie (Ain). M. Massardier est nommé suppléant du juge de paix à Saint-Genest-Malviat (Loire).

Suivent un certain nombre de nominations de juges dont aucune n'intéresse votre région.

Informations Politiques

Paris, 21 juin.

AU CRÉDIT FONCIER

L'assemblée des actionnaires du Crédit Foncier, tenue aujourd'hui, a approuvé la demande de conversion adressée au gouvernement par M. Christophle, et a émis un vote de confiance pour ce dernier.

UN SCANDALE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. Julien, député républicain, a l'intention de questionner aujourd'hui le ministre de l'Instruction publique sur de nouveaux faits scandaleux qui se sont produits à la faculté de médecine à l'occasion du concours d'agrégation pour l'anatomie, et qui ont été rapportés par la Gazette des Hôpitaux.

M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, aurait supprimé, dans les circonstances que la Gazette a racontées, le droit de récusation des juges qui a été toujours reconnu aux candidats.

LES ANARCHISTES

Quelque Panarchiste Bricou refuse de fournir de nouveaux renseignements à la police, celle-ci se croit sur une bonne piste et laisse entendre qu'aujourd'hui ou demain plusieurs arrestations importantes auront lieu.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 21 juin.

La Chambre doit, après l'interpellation de M. Cousselet qui vient en tête de l'ordre du jour, commencer la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, si l'ordre du jour fixé hier soir n'est pas modifié. On paraît croire, en effet, qu'une motion d'ajournement de cette question pourrait se produire.

On ne sait encore si M. Delahaye déposera aujourd'hui sa demande d'interpellation sur le cas de M. Mariage. En tout cas, il paraît peu probable que le garde des sceaux en accepte la discussion immédiate. Il se réserve, en effet, de procéder à l'étude de la question afin de savoir si les allégations portées contre le président des assises sont fondées.

LA SÉANCE

La séance est ouverte, à 3 heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte un projet déclarant d'utilité publique l'établissement dans le département de la Haute-Savoie d'un chemin de fer d'intérêt local à voie d'un mètre, de Saint-Cergues aux Voirons et un projet de loi ayant pour objet l'aliénation des hôpitaux militaires du Gros-Cailhou et de Saint-Martin et l'affectation des produits de cette vente à des travaux nécessaires pour le ministère de la guerre.

Après le vote de crédits supplémentaires pour 1891 et 1892 et l'adoption d'un projet de loi concernant la conversion des titres tunisiens, la Chambre passe à la discussion de l'interpellation Cousselet sur l'abus des recommandations.

Interpellation Cousselet

M. Cousselet déclare qu'il n'est pas un héros de vertu, et il avoue qu'il a encore envoyé ce matin un stock de demandes aux divers ministres, demandes qu'il leur recommande chaudement. (Rires.) Si la Chambre n'approuve son interpellation, il continuera à appuyer toutes les demandes qu'il recevra et fera moins souvent partie des commissions, afin de pouvoir faire celles de ses électeurs. (Rires.)

Il estime cependant qu'il serait temps de mettre un terme aux abus des recommandations qui profitent surtout aux réactionnaires. Cela n'empêcherait pas les députés d'intervenir pour la réparation des injustices qui leur seraient signalées.

Les électeurs demandent toutes sortes de choses aux députés : celui-ci demande un emploi, celui-là, un poste, un autre, un logement, etc. ; celui-là demande autre chose. L'orateur a reçu une lettre d'un électeur qui lui priait de faire les démarches nécessaires pour lui obtenir une place de victime du Deux-Décembre. (Rires.)

M. Cousselet rappelle que M. Allain-Targé, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, avait déclaré aux commissaires de police qu'il leur interdisait de se faire recommander par des hommes politiques. M. Waldeck-Rousseau avait antérieurement adressé à ses fonctionnaires une circulaire analogue, interdisant les sollicitations.

Malgré ces circulaires, il y a des hommes qui à force d'intrigues et de recommandations ont obtenu des avancements non justifiés. Ce système constitue un élément de corruption électorale, car en faisant nommer quelques fonctionnaires, le député qui représente un tout petit arrondissement est certain de se faire arrêter. Pour échouer dans ces circonscrits, il faudrait être ou un imbécile ou un honnête homme.

Que de députés considérables, tels qu'Anatole de Laforêt, Goblet, Georges Perrin, qui n'ont pas été recommandés uniquement parce qu'ils ont négligé de faire les affaires personnelles de leurs électeurs, alors qu'on verrait apparaître à la Chambre en 1891 un ancien député qui a eu des malheurs et qui a été cause d'une crise présidentielle. Les masses populaires sont cependant profondément honnêtes; elles renonceraient à la pratique de ces abus. En obtenant ce résultat, la Chambre aura rendu un grand service au pays. (Très bien ! Très bien !)

VIF INCIDENT

A la fin du discours de M. Cousselet, un incident assez vif s'est produit. M. Déroulède, s'adressant au président, lui dit :

— Pourquoi haussez-vous les épaules ? (Bruit.)

M. Floquet, un moment interdit, réplique vivement :

— Vous m'espionnez donc, M. Déroulède ? Je vous donne le plus formel démenti. (Mouvement.)

M. Déroulède. — Vous savez bien que je reste désarmé devant vos cheveux blancs. (Cris : « A l'ordre ! A l'ordre ! »)

RÉPONSE DE M. LOUBET

M. Loubet, président du conseil, dit qu'il éprouve un grand embarras à répondre. M. Cousselet a indiqué le mal, mais il n'a pas montré le remède. Il n'a pas prouvé, d'ailleurs, que grâce aux recommandations des députés aient été commises. Le gouvernement considère comme des indications les recommandations des députés, mais il n'accorde des avancements aux fonctionnaires qu'après le mérite de chacun. (Applaudissements.)

Après quelques mots de M. Le Provost de Launay, la discussion générale est close. Aucun ordre du jour n'étant proposé, l'incident est clos.

Le privilège de la Banque de France

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi sur la prorogation du privilège de la Banque de France.

M. Chiché demande l'ajournement de la discussion.

M. Hubbard dit qu'il votera contre l'ajournement, afin que la discussion qui va avoir lieu éclaire le pays.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste pour que l'ajournement soit repoussé.

M. Jourde se prononce en faveur de la discussion immédiate.

M. Burdeau, rapporteur, dit que la commission repousse l'ajournement.

L'ajournement est mis aux voix et repoussé par 495 voix contre 51 sur 546 votants.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand combat longuement le projet. Il voudrait que la Banque fut un établissement d'Etat dont le conseil serait élu par les intéressés, représentants du commerce et de l'industrie, agents de change, etc.

Plus la Banque est forte et indépendante, plus il y a à craindre, à la laisser, elle qui représente notre trésor de guerre, aux mains de puissances de quelques financiers internationaux. (Vifs applaudissements à gauche.)

La royauté de l'or, qui a survécu en France aux autres royautés, a son palais à la Banque de France.

M. Millerand termine ainsi : Le contrat se résume ainsi en chiffres : On donne à la Banque 147,600,000 francs et la Banque donne 147,600,000 francs pour trente ans. (Mouvements divers.)

Ce qu'on peut faire, pour conséquence, le bien-être universel. On n'arrêtera ni sa marche ni ses conquêtes, il faut savoir faire les sacrifices nécessaires.

Les partisans du privilège diront que l'état y perdra ; l'objection n'est pas nouvelle ; les privilèges l'ont formulée à toutes les époques. La bourgeoisie invoque aujourd'hui les services rendus, comme autrefois la noblesse et le clergé ; personne ne nie les grands services qu'elle a pu rendre, mais elle serait condamnée à la débauche si elle voulait résister au pays.

Le progrès est aveugle et brutal, les intérêts sont payés par lui. C'est préparer les voies, épargner au pays les tourments et les crises douloureuses, les larmes et le sang qui ont marqué chacun des progrès dans l'histoire et l'évolution humaine. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 21 juin.

L'incident Floquet-Déroulède n'aura pas de suite, aucun d'eux n'y attachant d'importance.

Ce n'est que jeudi que M. Delahaye prendra une détermination définitive au

sujet du débat qu'il veut provoquer devant la Chambre sur le cas de M. Mariage, président des assises lors du procès Burdeau-Drumont.

M. Delahaye s'est proposé de poser une simple question au garde des sceaux. Si ce dernier n'accepte pas, le député d'Indre-et-Loire prendra la voie de l'interpellation qui, aux termes du règlement, est toujours ouverte.

Mais il appartiendrait alors à la Chambre de fixer le jour où cette interpellation sera discutée.

Disons à ce propos que c'est seulement aujourd'hui dans l'après-midi que le garde des sceaux a reçu le rapport qu'il avait demandé au procureur général sur les incidents au sujet desquels M. Delahaye voudrait lui demander des explications à la tribune. Par suite, on ne sait pas encore s'il sera en mesure d'accepter le débat pour après-demain.

On annonce que M. Viette fait une question personnelle du détachement des routes nationales de son administration : il posera au besoin la question de portefeuille.

SÉNAT

Paris, 21 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 12, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte divers projets de loi d'intérêt local dont un déclaré d'utilité publique, la distribution d'énergie électrique produite par la chute d'eau dérivée du Rhône en amont de Lyon.

Les Sociétés coopératives

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux sociétés coopératives de consommation et de production, sur le contrat de la participation aux bénéfices.

Le dernier article resté en suspens est adopté. Il accorde aux employés des sociétés coopératives la participation aux bénéfices dans la proportion du 50/100 de leur salaire et après un an de présence dans la société.

L'ensemble du projet de loi est ensuite voté.

Le Sénat prend en considération un projet modifiant l'article 53 du règlement.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 3 h. 30.

Catastrophe à bord du « Dupuy-de-Lôme »

Brest, 21 juin.

Un grave accident est arrivé hier à bord du croiseur le Dupuy-de-Lôme, pendant l'essai de son tirage de force. La lumière électrique s'étant éteinte subitement, les ouvriers de la chaudière, n'ont plus pu contrôler le niveau de l'eau, et celle-ci a manqué dans la chaudière. La plaque de tête de la chaudière a cédé sous la pression de la vapeur, qui a eu la chaudière qui était hermétiquement fermée.

À même moment, un incendie éclatait dans les soutes à charbon.

Pendant que l'on éteignait le feu, le maître mécanicien enfonça, avec un marteau, la porte de la chaudière. Grâce à lui, les malheureux ouvriers ont été sauvés d'une mort certaine. Affolés, ils se tordaient dans des convulsions atroces; plusieurs s'étaient rués aux bras; d'autres avaient montré leurs camarades.

On les a transportés aussitôt à demi asphyxiés et grièvement brûlés, dans divers postes du bord, où le médecin leur a prodigué les premiers soins.

Le premier maître charpentier du bord, Simon, qui s'est porté au secours des blessés dans la chaudière, est lui-même grièvement blessé.

Chacun a rivalisé de zèle. MM. Gallon et Dugé de Bernonville, sous-ingénieurs, ont fait preuve d'un grand sang-froid.

L'incendie terminé, il a été impossible de faire manœuvrer le gouvernail, et le Dupuy-de-Lôme a été obligé de revenir au mouillage à l'aide de la barre de combat.

Aussitôt arrivé en rade, on a signalé l'accident au commandant, et le Neptune a envoyé des cadavres dans lesquels ont été placés les quinze ouvriers blessés le plus grièvement. Ils ont été ensuite embarqués sur un remorqueur qui suivait le Dupuy-de-Lôme, pour le photographier pendant l'essai.

Les blessés ont été conduits à l'hôpital, puis ensuite dirigés sur l'hôpital maritime.

Le chef monteur des chantiers de la Loire, également atteint, a été, sur sa demande, transporté à son domicile.

Plusieurs autres ouvriers ont été atteints légèrement, mais le nombre n'en est pas connu exactement.

Chez certains blessés, les brûlures intéressent principalement les membres inférieurs; ce sont les plus grièvement atteints. Chez d'autres, elles intéressent la face, le cou, les bras et les mains.

Si le survenait pas de complications graves, on pourra peut-être les sauver tous.

Simon, l'un des ouvriers mécaniciens atteints, est chez son père, quartier-maître mécanicien, cet, lors de l'explosion du Regain, à Cherbourg, en 1890, fut grièvement brûlé en portant secours à des camarades.

Un grand nombre de familles se sont présentées hier soir à l'hôpital maritime pour voir les blessés; mais une consigne sévère en interdisait l'accès.

Le vice-amiral La Jaille, préfet maritime, accompagné d'un de ses aides de camp, s'est rendu à sept heures à l'hôpital, où, avec MM. Lucas et Forné, directeur et sous-directeur du service de santé, il a visité les blessés.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 21 juin, 4 heures soir :

Hauteur du baromètre : 765. — Température : + 21°. — Direction du vent : N.-O. — Maximum de température dans les 24 heures : + 24.5. — Minimum de température dans les 24 heures : + 14.

Situation générale. — Le baromètre tend à monter, excepté au Nord de la Méditerranée et sur l'Ouest de l'Europe. Le vent reste faible, dominant d'entre S.-O. et N.-O. Des pluies sont tombées sur la mer du Nord et la Manche, en Finlande, en Italie et dans l'Est de la France.

Dernière heure. — On signale une baisse de 2 millimètres à Valencia, 1 à Brest, tandis que le baromètre monte de 1 millimètre à Doulogna, 2 à Nice. Brest, 70.

Le temps qu'il fera. — Mêmes températures, vent variable, pluie, vent variable.

Une mesure météorologique. — On a fait un groupe important

d'abonnés sur la ligne de Lyon-St-Paul, la note suivante :

Depuis quelques jours, les nombreux abonnés de Charbonnières et au-delà, qui prennent le train léger de 6 h. 35 du soir, se dirigent sur Roanne, se voient obligés de passer au guichet commun, afin de prendre un numéro d'ordre pour le motif très judicieux, aux yeux de la compagnie, que les trains légers n'ont comporté qu'un nombre limité de places.

Il en résulte pour l'abonné un préjudice grave; en effet, ce dernier s'abonne, non seulement pour bénéficier d'une réduction de tarif, mais bien aussi pour avoir la facilité de prendre le train à la dernière minute, sans avoir à passer chaque jour au guichet. Avec ce malencontreux système de contrôle, l'abonné est exposé en outre, les samedis ou veilles de fêtes, à ne pas avoir de place, vu le nombre considérable de voyageurs.

Nous estimons que les abonnés, qui ont en réalité payé d'avance et avec une caution le prix de leurs places pour une durée de plusieurs mois, doivent être traités avec un peu moins de sans-gêne par la compagnie, d'autant plus que cette mesure n'est pas générale pour tous les trains légers.

Nous espérons que la compagnie voudra bien rapporter ou réglementer cette décision, de façon à en dispenser les abonnés.

Nous trouvons dans le *GRAND-BLEU* portant suivant du président des débats Ravachol :

LE PRÉSIDENT DARRIGRAND

« Est conseiller à la cour d'appel de Lyon et va présider les débats de l'affaire Ravachol dans la calme petite ville de Montbrison. Un ancien marchand de chapeaux d'Afrique, mais semble plutôt avec ses favoris, ses yeux comme embrumés et las d'avoir trop longtemps contemplé l'infini de la mer et du ciel, sa figure énergique, quelque ancien capitaine marin. A été longtemps dans la magistrature coloniale et s'y est fait remarquer par sa droiture. Landais. Ne tremblera pas un instant devant les menaces des anarchistes et montrera certainement à Ravachol qu'il y a encore des magistrats sans peur et sans reproche. Signe particulier : Radical et d'une intransigeance dans ses idées qui fait songer à Clémenceau. »

Tous les habitués du Concert des Ambassadeurs ont pu voir avec plaisir le peintre-express, signor Carlo. Cet artiste incomparable manie le pinceau avec une dextérité et une justesse inimaginables. En quatre minutes, cinq au plus, il brosse une toile. Les paysages sont charmants, et quoique exécutés avec une rapidité incroyable ne manquent ni de grâce ni de détails. La peinture à l'huile prend sous le pinceau magique du signor Carlo une allure qu'aucun artiste similaire ne pourrait lui donner en si peu de temps.

Carlo est « personnel », la toile qu'il colore si vite passe sous l'œil du public, qui est si même de se rendre compte qu'elle n'a subi à l'avance aucune préparation, et que réellement il n'y a là d'autre « truc » que le talent de l'artiste.

Tout le monde voudra voir signor Carlo.

Sablettes-les-Bains

Les Sablettes ! Il n'y a pas un habitué de la côte méditerranéenne qui ne connaisse cette plage sablonneuse à une heure et demie de Marseille, à quelques minutes de Toulon et qui est en train de devenir une des plus fréquentées du littoral. Il n'y avait là autrefois que des tamaris, dont les bosquets chargés de fleurs pourpres avaient inspiré à George Sand un de ses plus jolis romans.

Mais, un beau jour, un grand industriel qui avait fait une grande fortune, Michel Pacha, s'aperçut que ces taillis incultes dominaient un des plus merveilleux sites de la Méditerranée. Il bâtit à Tamaris des palais étages en terrasses absolument semblables à ceux de Monte-Carlo, il sillonna la colline de routes carrossables, il y planta des parcs ombragés de palmiers et remplis de toute la flore des pays chauds, — et de ce jour naissait une nouvelle station de bains de mer.

Sur la plage un Casino se construisait, et pour loger confortablement les baigneurs, un superbe hôtel s'élevait comme par enchantement : le Grand Hôtel, dès à présent coté parmi les plus confortables et les plus luxueuses installations du littoral méditerranéen.

Ce qui nous intéresse, nous autres Lyonnais, dans cette aventure, c'est que cet hôtel est dirigé par une personnalité lyonnaise connue de l'univers entier : nous voulons parler de l'univers gourmet et délicatement connaisseur. C'est M. A. Wattebled qui a monté le Grand Hôtel des Sablettes-les-Bains, tout au bord de la mer, sur la plus belle plage du littoral, — une plage de sable fin où on peut indéfiniment et sans danger s'avancer au large.

C'est là qu'il y a transporté une partie de sa cave célèbre et quelques-uns des chefs de cuisine, ses illustres collaborateurs.

An Casino, il y a un orchestre d'élite, une troupe d'opéra, des concerts-spectacles, des bals d'enfants, des billards, des tennis, des croquets, des petits chevaux — et tout ce qui constitue les attractions des cercles les plus réputés.

Sur la plage, une splendide installation de bains; au Grand Hôtel, tout le confort que garantit la direction de M. A. Wattebled.

A deux ou trois kilomètres, Toulon, où conduit, chaque demi-heure, un petit paquebot aménagé comme un yacht de plaisance — à une heure et demie, Marseille; — tous les Lyonnais passant par là, l'été, iront faire un tour aux Sablettes et s'arrêteront au Grand Hôtel.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 1892

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. le maire Gailletton.

Questions diverses

M. Affre demande pourquoi les travaux de la rue Grégoire n'avancent pas plus rapidement.

M. Gailletton répond que mardi prochain il répondra à cette question.

M. Augagneur révoque M. le Maire que mardi prochain il interpellera sur la suite qui a été donnée à une pétition revenue de nombreuses signatures, réclamant l'abaissement du prix du gaz.

M. le Maire accepte l'interpellation. Mardi il remettra au conseil un rapport sur la question.

M. Saurat annonce qu'il interpellera également mardi sur le mode de captage des chiens errants.

M. le Maire répond à l'interpellation que M. Saurat lui a adressée mardi dernier au sujet de la mort du pompier Dische. On connaît les faits, nous n'y reviendrons donc pas.

La réponse du maire couvre entièrement les agents incriminés par M. Saurat. Celui-ci conteste les explications du maire et dépose un ordre du jour de blâme contre l'administration.

Le conseil repousse cet ordre du jour ainsi qu'un, à peu près semblable, déposé par M. Bonard et adopté l'ordre du jour pur et simple présenté par le maire.

Le conseil désigne pour examiner le compte administratif de 1891 et le budget supplémentaire de 1892 : MM. Angagneur, Rivière, Brinay, Robin, Masson, Bedin et Faure.

Il renvoie à l'administration une proposition de M. Montvert tendant à la nomination d'une commission spéciale, composée de deux membres par arrondissement, et qui aura pour objet : 1° de trouver une ou plusieurs bases de répartition entre tous les arrondissements, de façon à ne léser aucun d'eux; 2° de déterminer la nature des crédits qui pourront et devront être répartis d'après la base ou les bases qui auront été déterminées et approuvées par le conseil.

Le nouveau Bureau des Télégraphes

L'administration des postes étant sur le point de louer pour le bureau central des télégraphes les bâtiments de l'hôpital donnant sur la rue de la Barre, le dossier relatif à l'installation de ce bureau sur le cours du Midi est retiré.

Démission de M. Debolo

M. le Maire lit une lettre de M. Debolo qui, sans en faire connaître les motifs, donne sa démission d'adjoint à la mairie centrale.

Conformément aux usages, les présidents des trois commissions prient M. Debolo de revenir sur sa décision.

Le conseil statue ensuite sur divers dossiers, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 40.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR D'APPEL DE LYON

Nous avons en son temps parlé du singulier vol commis à Romans, près Meximieux, au préjudice d'un vieillard de 80 ans. Cet original avait placé sa fortune, plusieurs milliers de francs, dans une marmite. Un beau jour, il s'aperçut que contenant et contenu avaient disparu.

Au lieu de déposer une plainte, le volé se rendit à Lyon, afin de consulter une somnambule.

Pris de frayeur, à la nouvelle de ce voyage, les époux Bron restituèrent aussitôt l'argent, une vingtaine de mille francs.

Ces individus furent traduits devant le tribunal correctionnel de Trévoux, qui les condamna : Bron à six mois de prison, sa femme à 1 mois.

Les condamnés ayant fait appel à ce jugement, l'affaire est venue devant la cour d'appel de Lyon.

La cour, après avoir entendu les explications des prévenus, a acquitté la femme dont la culpabilité ne paraissait pas démontrée, mais par contre a élevé à un an de prison la peine prononcée contre Bron.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 22 juin, 17^e jour de l'année.

Nouv. lune le 24; Premier quartier le 2. Soleil : lever, 3 h. 53; coucher, 8 h. 05.

La grève contre le gaz. — Les délégués lyonnais sont allés à Paris rejoindre les délégués de Marseille. Ils seront reçus aujourd'hui mercredi, à 10 heures, par le ministre du commerce, à 11 heures, au ministère des finances, et à 5 heures au ministère des travaux publics.

Les délégués à leur retour rendront compte de leur mission dans une grande réunion publique dont la date sera ultérieurement fixée.

Tentative de suicide. — Hier matin, vers 11 heures, derrière le fort Saint-Léon, un sieur X..., 42 ans, employé de commerce, a tenté de mettre fin à ses jours en se tirant un coup de revolver dans le ventre.

Un passant appela au secours; plusieurs soldats de la caserne

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

LE CONTRAT DE MARIAGE

— Au souper. Comme je me suis souvenue de ce que tu m'as dit, de cet étrange personnage, qui seul est admis dans la retraite de ton beau Lagardère. — Ce doit être le même ! fit Aurore. — J'en jure ! Je me suis rapprochée de lui pour lui dire que, le cas échéant, il pouvait compter sur moi. — Eh bien... ? — C'est le bossu le plus bizarre qui ait abusé jamais du droit de caprice. Il a fait semblant de ne me point reconnaître ; impossible de tirer de lui une parole. Il était tout entier à ces dames qui s'amusaient de lui et le faisaient boire furieusement, si bien qu'il est tombé sous la table. — Il y a donc des femmes en haut ? demanda Aurore. — Je crois bien ! répondit dona Cruz. — Quelles femmes ? — Des grandes dames, répliqua la gi-

tana de bonne foi ; va ! ce sont bien là les Parisiennes que j'avais rêvées dans notre Madrid ! Les dames de la cour, ici, chantent, rient, boivent, jurent comme des mousquetaires. C'est charmant. — Es-tu bien sûre que ce soient des dames de la cour ? — Dona Cruz fut presque offensée. — Je voudrais bien les voir, dit encore Aurore ; sans être vue, ajouta-t-elle en rougissant. — Et ne voudrais-tu point voir aussi ce joli petit marquis de Chaverny ? demanda dona Cruz avec un peu de pitié. — Si fait, répondit Aurore simplement ; je voudrais bien le voir. — La gitana, sans lui donner le temps de la réflexion, la saisit par le bras en riant et l'emmena vers l'escalier dérobé. Là, les deux jeunes filles n'étaient plus séparées de la fête que par l'épaisseur d'une porte. On entendait vingt voix qui criaient, parmi le choc des verres et les éclats de rire : — Faisons le siège du boudoir ! A l'assaut ! à l'assaut !

VII

Une place vide

M. de Peyrolles, représentant peu accredité du maître de céans, voyait son autorité complètement méconnue. Chaverny et deux ou trois autres lui avaient déjà demandé des nouvelles de son oreille. Il était désormais impuissant à réprimer le tumulte. De l'autre côté de la porte, Aurore, plus morte que vive, regrettait amèrement d'avoir quitté sa retraite. Dona Cruz riait, l'espégle et l'intrépide. Il eût fallu pour l'effrayer

bien autre chose que cela ! Elle souffla les bougies qui éclairaient le boudoir, non point pour elle, mais pour que, du salon, personne ne pût voir sa compagne. — Regarde ! dit-elle en montrant le trou de la serrure. — Mais l'humour curieuse d'Aurore était passée. — Allez-vous nous laisser longtemps pour cette demoiselle ? demanda Cidalise. — Voilà qui en vaut la peine ! ajouta la Desbois. — Elles sont jalouses, les marquises, pensa tout haut dona Cruz. — Aurore avait l'œil à la serrure. — Cela, des marquises ! fit-elle avec doute. — Dona Cruz haussa les épaules d'un air capable et dit : — Tu ne connais pas la cour. — Dona Cruz ! dona Cruz ! nous voulons dona Cruz ! criaient dans le salon. La gitana eut un naïf et orgueilleux sourire. — Ils me veulent ! murmura-t-elle. — On secoua la porte. Aurore se recula vivement. Dona Cruz mit l'œil à la serrure à son tour. — Oh ! oh ! oh ! s'écria-t-elle en éclatant de rire, quelle bonne figure à ce pauvre Peyrolles ! — La porte résista, dit Navailles. — J'ai entendu parler, ajouta Nocé. — Un levrier ! une pince ! — Pourquoi pas du canon ? demanda la Nivelle en s'éveillant à demi. — Oriol se pâma. — J'ai mieux que cela ! s'écria Chaverny, une sérénade !

— Avec les verres, les couteaux, les bouteilles et les assiettes, enchanta Oriol en regardant sa Nivelle. — Celle-ci somnait de nouveau. — Il est charmant, ce petit marquis, murmura dona Cruz. — Lequel est-ce ? demanda Aurore en se rapprochant de la porte. — Mais je ne vois plus le bossu, dit la gitana au lieu de répondre. — Y êtes-vous ? criaient en ce moment Chaverny. — Aurore, qui avait maintenant l'œil à la serrure, faisait tous ses efforts pour reconnaître son galant de la calle Real à Madrid. La confusion était si grande dans le salon, qu'elle n'y pouvait parvenir. — Lequel est-ce ? répéta-t-elle. — Le plus ivre de tous, répliqua cette fois dona Cruz. — Nous y sommes ! nous y sommes ! gronda le chœur des exécutants. Ils s'étaient levés presque tous, les dames aussi, chacun tenait à la main son instrument d'accompagnement. Cidalise avait un réchaud sur lequel la Desbois frappait. C'était, avant même qu'eût commencé le chant, un charivari épouvantable. — Peyrolles, ayant essayé une observation timide, fut saisi par Navailles et Gironne, et provisoirement accroché à un porte-manteau. — Qui est-ce qui chante ? — Chaverny ! Chaverny ! c'est Chaverny qui chante ! Et le petit marquis, poussé de main en main, fut lancé contre la porte. Aurore le reconnut en ce moment, et se rejeta en arrière.

— Bah ! fit dona Cruz, parce qu'il est un peu gris ? C'est là la mode de la cour. Il est charmant. — Chaverny réclama le silence d'un geste aviné. On se tut. — Mesdemoiselles et messieurs, dit-il, je tiens avant tout à vous expliquer ma position. — Il y eut une tempête de huées. — Pas de discours ! chante ou tais-toi. — Ma position est simple, bien qu'au premier abord elle puisse sembler... — A bas Chaverny ! Un gaillard ! Acrochons Chaverny auprès de Peyrolles ! — Pourquoi veux-tu que je t'explique ma position ? reprenait le petit marquis avec l'imperturbable ténacité de l'ivresse ; c'est que la morale... — A bas la morale ! — C'est que les circonstances... — A bas les circonstances ! — Cidalise, la Desbois et la Fleury étaient comme trois loupes autour de lui. Nivelle dormait. — Si tu ne veux pas chanter, s'écria Navailles, déclame-nous des vers de tragédie. — Il y eut de violentes protestations. — Si tu chantes, reprit Nocé, on te laissera expliquer ta position. — Le jurez-vous ? demanda Chaverny sérieusement. — Chacun prit la pose d'un Horace à la scène du serment. — Nous le jurons ! nous le jurons ! — Alors, dit Chaverny, laissez-moi expliquer ma position auparavant. — Dona Cruz se tenait les côtes. Mais les gens du salon se fâchèrent. On parlait de pendre Chaverny par les pieds en dehors de la fenêtre. Le XVIII^e siècle

aussi avait fait de bien agréables plaisanteries. — Ça ne sera pas long, continuait le petit marquis. Au fond, ma position est bien claire. Je ne connais pas ma femme ; ainsi je ne peux pas la détester. J'aime les femmes, en général, c'est donc un mariage d'inclination. — Vingt voix, éclatant comme un tonnerre, se mirent à hurler : — Chante ! chante ! chante ! Chaverny prit une assiette et un couteau des mains de Taranne. — Ce sont des petits vers, dit-il, composés par un jeune homme. — Chante ! chante ! chante ! — Ce sont de simples couplets ; attention au refrain ! — Il chanta en s'accompagnant sobrement sur son assiette : — Qu'une dame ait deux maris, On la blâme, Et moi, j'en ris ; Mais un mâle bigame, A mon sens, est infâme ; Car, aujourd'hui, la femme Est hors de prix A Paris ! — Pas trop mal ! pas trop mal ! fit la galerie. — Oriol connaît le cours du jour ! — Au refrain ! au refrain ! — Mais un mâle bigame, A mon sens, est infâme ; Car, aujourd'hui, la femme Est hors de prix A Paris ! — Qui est-ce qui me donne à boire ? dit Nivelle en sursaut.

(A suivre.)

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER,

77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Envoi d'échantillons. Prix réduits

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

DUPLATRE

Cours Suchet, 66



Spécialité de bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale. — Téléphone.

LE GUIDE DE GRENOBLE ET SES ENVIRONS

La Grande-Chartreuse, Uriage, Allevard, Sassenage, La Motte-les-Bains, etc.

Ouvrage indispensable aux étrangers qui visitent Grenoble et les beaux sites du Dauphiné, et aux baigneurs qui fréquentent nos stations thermales. — Il est illustré d'une magnifique couverture en plusieurs couleurs, qui est, à elle seule, un vrai souvenir des sites du Dauphiné. — Nombreuses gravures dans le texte.

Description et renseignements sur promenades, monuments, excursion. — Notice sur les Etablissements thermaux. — Horaire des voitures publiques et des chemins de fer avec les nouveaux tarifs de billets simples et billets aller et retour. — Tarif des voitures de place. — Plan de la ville de Grenoble, etc., etc.

PRIX : 50 Centimes. — Franco par la Poste : 65 Centimes

En vente chez l'éditeur, Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon Et chez les principaux libraires

ABONNEMENT SANS FAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

MONTREUX

A VENDRE pour cause de départ, une villa élégante et confortable de 18 chambres, salons et galerie vitrée. Beau jardin position magnifique, vue superbe. Ecrire Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, sous n° 6388

D' DUCHARME

LYON, 3, cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Electricité. — Traitement par correspondance. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE

à MEYRIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES

PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON

Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

CAISSE MUTUELLE

Siège social : 32, rue Centrale, LYON

ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX

Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

Tarif A, § 1, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un

12 TIRAGES PAR AN

Coût du bon, au comptant, 5,50 ou 6 fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 1.000 fr.

2 fr. — — — — — 2.000 fr.

5 fr. — — — — — 5.000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

AVIS.

M. Auguste MALIVERNET, seul agent de la maison PERNOD FILS, de Pontarlier, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à dater du 15 juin courant il tiendra à sa disposition de

L'ABSINTHE PERNOD

en FUTS, BONBONNES et CAISSES, dans le dépôt que la maison vient de créer aux DOCKS des BROTEAUX, (Entrepôts Charles BLACHE), 37, boulevard des Brotteaux, Lyon.

A LOUER

de suite

PETITE MAISON

Indépendante, bien meublée, ville et campagne, à Saint-Just, à 5 minutes de la gare, composée de quatre petites pièces et cave, jardin entièrement clos de murs, arbres fruitiers, vignes en treilles, tonnelles, jet d'eau, eau de la compagnie, etc. S'adresser à M. YVERNAT, 3, rue du Viel-Rensard, Lyon-St-Georges.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

LE WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller simples et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE

A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MAGNAN DIJON, et VALENCE Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

Maison de Convalescence

Mme Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Eglise. — Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en viager.

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS)

A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30, Lyon

Paiement de Coupons échus ou non échus.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C^{ie}

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la

DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE

BOIS à BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débité ou non, au gré du client. Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré de l'acheteur.

Vaste choix de portes, fenêtres, boiserie, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service.

A vendre en bloc : Immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâti sur les mêmes plans, sur d'autres terrains.

Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Châlières du quartier Grôle ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Prés de la Vogue (Guillotière).

CONCERTS BELLECOUR

Tous les Soirs, au Kiosque de Bellecour

GRAND CONCERT

Par l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la Direction de M. ALEXANDRE LUIGINI

Le MARDI et le VENDREDI

GRANDE FÊTE ARTISTIQUE

SOLISTES

MM. Forestier. MM. Mazier. MM. A. Bedetti. MM. Lespinasse.

Jouet. Pourteau. U. Bedetti. Bruguière.

Ritter. Terraire. P. Bedetti. Tamburini.

Weiss.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

(Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.

Prix : 12 francs.

BOURSE DE LYON

Du 21 Juin 1892

FONDS D'ÉTAT

3 1/2 % Français...	99 77	Crédit Lyonnais...	791 25
Amortissable...	99 75	Mobilier Espagnol...	93 75
4 1/2 % 1883...	105 50	B. Pays hongrois...	93 75
Italie 5 0/0...	94 05	Banq. Rsc. Paris...	591 50
Espagne 4 0/0...	87 47	Banque ottomane...	485 02
Rougie 4 0/0...	95 55	Banque P.-Autriche...	485 02
Autriche 4 0/0...	95 65	Société Lyonnaise...	1515 ..
Russe 5 0/0 62...	95 65	Paris-Lyon-Médit...	1515 ..
— 4 0/0 67...	69 05	Chemins Autrich...	668 75
— 5 0/0 79...	69 05	Cacérés-Portugal...	221 25
— 4 0/0 80...	95 65	Lombard-Vénétien...	221 25
— 4 1/2 % 1889...	95 65	Canal de Suez...	2837 50
Crédit foncier...	95 65	Canal intérie...	18 75
Crédit mobilier...	95 65	Société f. lyonn...	228 12

OBLIGATIONS

Ville de Lyon...	401 75	Lyon-Fourvière...	401 75
V. de Paris 1860...	1865	Ouest-Lyonnais...	416 25
— 1869...	424	S. f. f. lyonn...	416 25
— 1871...	416 50	Andalous...	405 ..
— 1875...	536 75	Béarn-Alta 3 0/0...	405 ..
— 1876...	536 75	Cacérés-Portugal...	405 ..
— 1877...	536 75	Lombard-Vénétien...	317 50
— 1878...	536 75	Lombard ancien...	317 50
— 1879...	536 75	Nord d'Espagne...	317 50
— 1880...	536 75	Portugal 3 0/0...	317 50
— 1881...	536 75	Portugal 4 0/0...	317 50
— 1882...	536 75	Portugal 5 0/0...	317 50
— 1883...	536 75	Portugal 6 0/0...	317 50
— 1884...	536 75	Portugal 7 0/0...	317 50
— 1885...	536 75	Portugal 8 0/0...	317 50
— 1886...	536 75	Portugal 9 0/0...	317 50
— 1887...	536 75	Portugal 10 0/0...	317 50
— 1888...	536 75	Portugal 11 0/0...	317 50
— 1889...	536 75	Portugal 12 0/0...	317 50
— 1890...	536 75	Portugal 13 0/0...	317 50
— 1891...	536 75	Portugal 14 0/0...	317 50
— 1892...	536 75	Portugal 15 0/0...	317 50

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 21 Juin 1892

ACTIONS	OBLIGATIONS
Trifalpe...	N.-E. Hongrois...
Alpine...	Furstenberg...
Thariss...	Pottendorf...
Lamiteira...	Lota Turcs...
Huta-Bankowa...	Charkow...
Champ-40...	Walo...

APRÈS BOURSE

Du 21 Juin 1892

.....	à 25/...	Rio Tinto.....	417 50
.....	à 50/...	Tharsis.....	125 ..
Italie.....	94 ..	Alpine.....	161 87
Extérieure.....	87 47	Beers.....	382 81
Hongrois.....	95 43	Tabacs.....	382 81
Russe 1891.....	95 43	Panama.....	19 1/2
— consolidé.....	69 15	Chèques Loni.....	19 1/2
Orient.....	69 15	— — — — —	— — — — —
Portugal.....	25 66	— — — — —	— — — — —
Turc.....	25 66	— — — — —	— — — — —
Egypte unifiée.....	492 50	— — — — —	— — — — —
priv.	492 50	— — — — —	— — — — —
Banque Ottom.....	995 93	Amst.....	100 65
	à 3 0/0 franc.....		100 65